

# Accès aux silos pour sable et gravier

## Liste de contrôle

**La sécurité est-elle assurée dans votre entreprise lorsque des personnes doivent entrer dans les silos ou travailler à proximité des ouvertures des silos?**

Il existe un réel danger si dans votre entreprise, des règles claires ne sont pas définies pour exécuter ces travaux et si les collaborateurs entrent dans les silos sans appliquer les mesures de sécurité nécessaires.

Les principaux dangers sont:

- une chute dans le silo
- l'enlèvement dans la matière ensilée
- l'ensevelissement sous la matière ensilée

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

**suva**pro

Le travail en sécurité

## 1. Répondez aux questions de la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

## 2. Mettez en œuvre des mesures d'amélioration.

### Travaux à proximité de l'ouverture du silo

1. Des mesures techniques empêchent-elles **la chute des personnes dans le silo**?  oui  
 en partie  
 non  
Exemples de solutions: voir figures 1 à 3

### Accès au silo

2. Des mesures techniques empêchent-elles que des **personnes puissent pénétrer de manière simple** et fortuite à l'intérieur du silo?  oui  
 non

Exemples de solutions: voir figures 4 à 7

3. Le **dispositif d'alimentation du silo** peut-il être arrêté en toute sécurité de sorte que des tiers ne puissent le remettre en service?  oui  
 non

Solution: voir figure 8

4. Le **dispositif de décharge du silo** peut-il être arrêté en toute sécurité de sorte que des tiers ne puissent le remettre en service?  oui  
 non

Solution: voir figure 8

5. Les **canons à air comprimé** peuvent-ils être arrêtés et verrouillés en toute sécurité de sorte que des tiers ne puissent les remettre en service et les décharger?  oui  
 non

Voir figure 9

6. Un tableau présentant des **règles de comportement** est-il affiché à l'entrée du silo?  oui  
 non

Voir figure 13

7. Les **moyens auxiliaires nécessaires pour entrer** dans le silo sont-ils à disposition (treuil de silo, échelle associée à un antichute à rappel automatique équipé d'un dispositif de sauvetage)?  oui  
 en partie  
 non

Voir figures 11 et 12

### Travaux à l'intérieur du silo

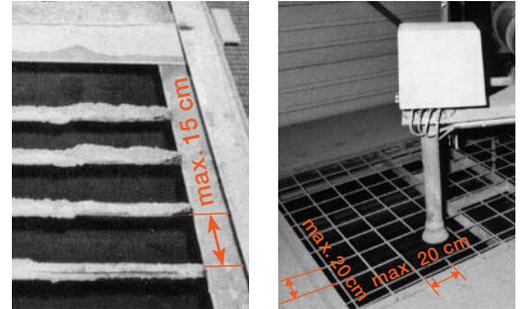
8. Le silo est-il suffisamment **aéré** pour les travaux à exécuter ou faut-il installer en plus une ventilation artificielle au niveau du poste de travail?  oui  
 en partie  
 non

Exemples: aspiration des gaz nocifs ou explosibles lors de la pose d'un revêtement ou de travaux de peinture; aération naturelle lors de travaux de maintenance usuels.

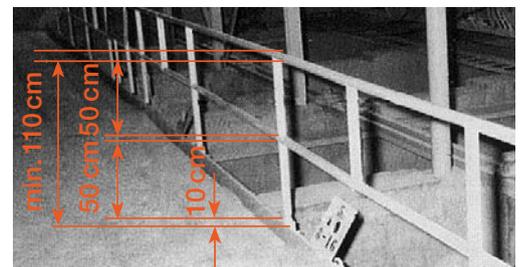
### Sauvetage

9. Disposez-vous d'un **concept de sauvetage** pour chaque type de silos?  oui  
 non

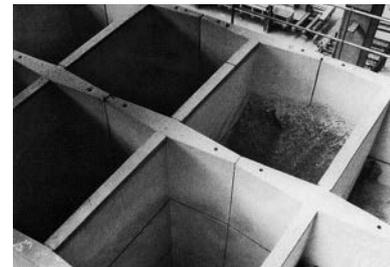
Ce concept doit garantir un sauvetage rapide. Voir figure 10



1 et 2 Grille de protection contre les chutes dans le silo



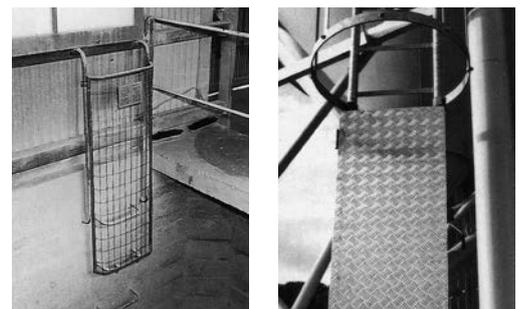
3 Garde-corps



4 Silos sans échelle fixe (meilleure solution)



5 Accès à l'échelle bloqué par des barres vissées



6 et 7 Echelle équipée d'une condamnation d'accès pour empêcher son utilisation

10. **L'équipement de sauvetage est-il à disposition** et en parfait état de fonctionnement?  oui  non

### Organisation/Formation/Comportement

11. Les **personnes** devant entrer dans les silos ont-elles été **formées**?  oui  non

En particulier:

- prescriptions pour l'accès aux silos (voir figure 13)
- entraînement à l'emploi des moyens auxiliaires mentionnés à la question 7

12. Dans votre entreprise, une **personne** a-t-elle été **désignée** pour **ordonner**, organiser et documenter **l'exécution des travaux** nécessaires dans les silos?  oui  non

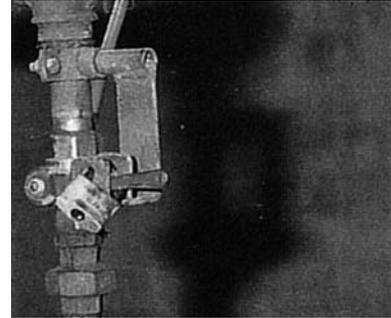
13. Cette personne dispose-t-elle des **connaissances** nécessaires pour instruire et guider les autres collaborateurs?  oui  non

14. Les supérieurs **contrôlent-ils** régulièrement **le respect des règles** en vigueur?  oui  en partie  non

15. Le personnel descendant dans le silo est-il toujours **surveillé de l'extérieur par une personne**?  oui  non



8 Interrupteur de sécurité en position 0 et verrouillé avec un cadenas individuel



9 Après avoir fermé la conduite d'alimentation du canon à air comprimé, il faut le décharger. Il est alors possible d'entrer dans le silo!



10 Harnais, moyens auxiliaires (mousqueton, etc.) et anti-chute à rappel automatique avec manivelle de sauvetage.



11 Descente dans le silo au moyen d'un treuil de silo et d'une nacelle. Ces équipements doivent être conformes aux normes européennes.



12 Descente dans le silo au moyen d'une échelle associée à un antichute à rappel automatique équipé d'un dispositif de sauvetage

### Prescriptions pour l'accès aux silos

1. Verrouiller les interrupteurs de sécurité déclenchés des dispositifs d'alimentation et de décharge avec un cadenas.
2. Fermer la conduite d'alimentation du canon à air comprimé et la verrouiller avec un cadenas, avant de décharger le canon.
3. Préparer le sauvetage en mettant à disposition l'engin de levage pour sortir les personnes, les équipements de protection des voies respiratoires et la liste des numéros d'urgence.
4. Durant toute la durée d'une intervention à l'intérieur du silo, une personne doit surveiller les travaux de l'extérieur.

13 Exemple de tableau d'instructions pour l'accès aux silos. Ces règles doivent être adaptées selon la situation et l'équipement du silo.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, veuillez noter les mesures qui s'imposent. (voir dernière page)

Plan des mesures:

Accès aux silos pour sable et gravier

Liste de contrôle remplie par: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_

Lieu: \_\_\_\_\_

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: \_\_\_\_\_

(recommandé: tous les 6 mois)

**Si vous voulez nous contacter pour des renseignements: tél. 021 310 80 40**  
**pour commander: [www.suva.ch/67042.f](http://www.suva.ch/67042.f), [service.clientele@suva.ch](mailto:service.clientele@suva.ch)**

Suva, protection de la santé, division sécurité au travail, case postale 287, 1001 Lausanne

Edition: mai 2017

Référence: 67042.f